

CONTRAT DE LOCATION 2012

Aiguèze, le

Nom Prénom :

Adresse :

.....

.....

Période du :

Heure d'arrivée :

Madame, Monsieur,

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants :

Age :

Marlène et Patrick Vincent ont le plaisir de vous confirmer la réservation, ci-dessus, aux conditions précisées au verso ; les arrhes versées resteront acquises de plein droit en cas de défection.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le PRENEUR s'engage à prendre possession des lieux à la date et heure indiquées et à verser le jour même le solde de la location. Dans l'éventualité où ces conditions ne seraient pas remplies, le bailleur serait en droit de relouer immédiatement les locaux, objet du présent contrat. Si les locaux pouvaient être en partie reloués, seul le préjudice subi par le bailleur resterait à la charge du locataire défaillant.

Dans l'attente du plaisir de vous recevoir aux Mazets d'Aiguèze, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pleine saison (la semaine)

TARIFS : Y compris la climatisation

Pour 4 Personnes 970 euros

Pour 3 Personnes 880 euros

Pour 2 Personnes 780 euros

ARRHES 30%

SOLDE à la remise des clés

CAUTION 300 euros

La caution est versée par chèque séparé à la remise des clés et restituée au plus tard 8 jours après votre départ.

Arrhes reçues le :

Solde reçu le :

Caution reçue le :

chèque n°

chèque n°

chèque n°

IMPORTANT

Conserver un exemplaire.

Nous retourner, sous 8 jours, un exemplaire signé avec la mention «Lu et approuvé »

Le locataire : Après avoir pris connaissance des conditions générales et particulières à la convention des locations saisonnières, les accepte et signe en pleine connaissance de cause :

A Le

SIGNATURE

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. RESERVATION

La réservation n'est assurée qu'après l'accusé de réception des arrhes, soit 30% par semaine. Cette location reste acquise de plein droit au loueur en cas d'annulation par le locataire.

2. PRIX

Le prix de la location stipulé au présent contrat comprend la location proprement dite, chauffage, eau, électricité, TVA, taxe de séjour.

Les nuitées supplémentaires à celles prévues au contrat sont facturées en sus au prorata du tarif de base.

En cas de réduction du séjour prévu, pour quelque cause que ce soit, nous ne serons en aucun cas tenu de rembourser au locataire le loyer correspondant à cette réduction.

CAUTIONNEMENT

Une caution de 300 euros sera versée par le locataire, lors de la remise des clés à l'arrivée ainsi qu'un chèque de 50 Euros pour le ménage de fin de séjour si ce dernier n'a pas été fait par vos soins.

Ces cautions seront restituées dans un délai maximum de 8 jours, déduction faite le cas échéant des frais dus à des dégradations, ou objets manquants.

3. ACCUEIL ET REMISE DES CLES

Le locataire s'engage à prendre possession des lieux à la date prévue et à verser, ce même jour, le solde de la location.

Les locations commencent le SAMEDI 16 Heures jusqu'au SAMEDI suivant au plus tard 10 Heures. L'accueil et la remise des clés se font au bureau d'accueil de la résidence, ouvert de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Si vous arrivez en dehors de ces horaires, il vous suffit de nous prévenir.

4. OBLIGATION

Le locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur de la résidence et à l'organisation du séjour.

Les appartements loués ne pourront servir que de résidence de vacances à l'exclusion de toute activité commerciale.

Le meublé ne pourra EN AUCUN CAS être occupé par un nombre de personnes supérieur à celui précisé au contrat, correspondant à l'équipement dont il est prévu. A défaut, le contrat pourra être résilié immédiatement sans déduction du prix de la location initiale.

Les interruptions dans les services généraux, notamment du chauffage, de l'eau, et de l'électricité ne pourront justifier une réduction de loyer si elles ne sont pas dues à un acte volontaire du bailleur.

Le bureau décline toutes responsabilités pour les privations et diminutions de jouissance ne provenant pas de son fait, de même en cas de retard de toutes entreprises à réaliser des travaux de réparation dans les lieux.

Tout animal doit être déclaré et soumis à notre accord, un supplément de 6 euros par animal et par jour vous sera demandé si accord.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous disposerez d'une piscine au sel (*dite eau de mer*) longueur 12m/4,5m, profondeur 1,4m maxi.

Cette piscine est équipée d'une alarme en conformité avec la réglementation en vigueur. Les horaires figurent dans le règlement intérieur, ils devront être impérativement respectés. Bien entendu, nous insistons sur le fait que les locataires ayant des enfants doivent restés vigilants et seront responsables de leur surveillance.

5. EQUIPEMENT DU MEUBLE

Le meublé est équipé en mobilier, nécessaire de cuisine et vaisselle en nombre suffisant pour accueillir le nombre maximum de personnes prévu dans le présent contrat de location.

Il est à noter que les couvertures sont fournies ainsi que les draps, les taies d'oreillers et les serviettes de toilette.

6. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

Nous procéderons à la vérification des lieux (*propreté*) et de l'inventaire en présence du locataire lors de la remise des clés, ce document devant être signé par les 2 parties.

Toutes dégradations ou pertes seront facturées .

NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE VOL